

Des bibliothèques engagées
(version auteur)

Daniel Bourrion

22 mai 2017

Texte final paru dans
Communs du savoir et bibliothèques,
sous la direction de Lionel DUJOL
Collection Bibliothèques
Éditions du Cercle de la Librairie, 2017
ISBN 978-2-7654-1530-5

L'argent est le nerf de la guerre et souvent son fondement, et le mouvement de l'Open Access ne déroge pas à cette règle puisqu'aux sources de sa genèse se retrouvent en effet des motivations strictement et prosaïquement financières. L'une des réponses à l'augmentation historique continue des coûts d'accès à une documentation électronique de plus en plus concentrée entre les mains d'acteurs économiques eux-mêmes positionnés sur un marché à très forte concentration et recherchant un profit maximal était et est toujours à l'évidence de développer des circuits de diffusion parallèles où les coûts seraient sinon inexistantes (le gratuit n'existe pas), du moins, maîtrisés, clarifiés, et visant au bien commun plutôt qu'à l'enrichissement d'actionnaires dont les intérêts sont souvent bien éloignés de considérations académiques.

Cela étant dit et au-delà de ces considérations budgétaires, le libre accès est aussi et peut-être d'abord un mouvement politique, et un engagement de même nature, pour des valeurs fondamentales, humanistes, dans lesquelles les bibliothèques ne peuvent que se retrouver : parler de libre accès, de diffusion facilitée d'un savoir accessible à tous sans distinction et sans barrière financière, évoquer la transparence qui découle de ce libre accès, les effets participatifs qu'il induit, et in fine, reconnaître et affirmer que derrière le libre accès se profile quelque chose de l'ordre de la démocratie, c'est évidemment, en peu de mots, tracer les lignes directrices des grandes missions des bibliothèques.

Ce fil directeur politique sera le nôtre dans les quelques lignes qui suivent, autour d'une question simple dont les réponses, nous tenterons de le montrer, sont simples aussi. Cette question tient en une poignée de mots : comment les bibliothèques, par des choix politiques autour du libre accès, peuvent-elles se (re)connecter à leurs valeurs fondamentales ?

1 Des bibliothèques politiques

Au départ de toute action est la décision de l'action, et la nécessité de se souvenir aussi que l'on peut choisir, et que l'on pourra donc agir. Ce souvenir du pouvoir du choix, souvent, est dans les bibliothèques oublié, effacé qu'il tend à être par le quotidien et la routine laminant tout, et par cette tradition d'une neutralité politique qui serait l'une des qualités de nos maisons. Il y a là erreur, et manque de discernement, car être neutre ne signifie nullement demeurer inactif. Tout au contraire, cette neutralité demande énergie et efforts, pour parvenir à tenir la barque au milieu du torrent, lutter en fait chaque jour contre les forces tendant à contrecarrer nos missions dont on a déjà dit plus haut ce qu'elles étaient, qui se résume à ça : l'accès de tous à tous les savoirs possibles, sans condition aucune.

Partant de là, à constater les dérives commerciales et la foire d'empoigne financière qui se tient autour des productions des chercheurs, à repérer com-

ment ces dérives finissent par aller dans le sens évident d'une limitation des accès de chacun aux savoirs, ce qui est aussi un geste politique de fait (comment qualifier autrement un mouvement qui limite l'accès du savoir aux plus riches ?), la bibliothèque ne peut qu'aller dans le sens contraire et pour reprendre la métaphore de la barque, s'engager dans une direction qui s'opposera à ces courants contraires — dit autrement, c'est parce qu'elle a une mission éminemment politique de neutralité que pour compenser les graves dérives en cours, la bibliothèque doit s'engager et sortir temporairement de cette neutralité souvent aussi brandie comme une excuse facile. Il s'agit donc ici de plaider pour une bibliothèque politique et volontariste, insérée dans le collectif dans lequel elle s'inscrit, et participant de ce dernier pour qu'il progresse. Formulé différemment, il est question ici d'une bibliothèque engagée, et engagée dans la bataille se déroulant actuellement sur le champ de la documentation et de l'accès au savoir.

2 C'est une guerre et nous dormons les yeux fermés

Car que l'on ne s'y trompe pas, c'est bien d'une guerre qu'il s'agit, sans pitié car l'adversaire n'en a aucune, et dont les combats sont à mener sur tous les fronts en même temps, à commencer par celui des esprits. Il faut dire en effet ici à quel point nos esprits se sont endormis, ont été endormis par la poignée d'éditeurs se partageant toute l'édition mondiale, et ayant réussi le tour de force (on leur reconnaîtra cette prouesse, et la malignité dont ils ont fait preuve, pour parvenir à nous mener dans leurs filets) de nous faire croire qu'en dehors d'eux et leurs systèmes, il n'y a plus aucun salut, aucune alternative, et que pour remplir notre rôle, nous devons mettre toujours plus la main à la poche. Disant cela, on esquisse déjà une des directions dans lesquelles les bibliothèques peuvent lutter pour remettre au coeur de l'éco-système dans lequel elles vivent la libre circulation du savoir et cette direction, c'est celle d'un reformatage des pensées, d'une ouverture des yeux qui ont été clos : non, la science n'a plus besoin des prédateurs qui se sont érigés comme pierres angulaires et pivots de son fonctionnement, et cette affirmation est d'autant plus vraie à l'ère du web et des réseaux, quand un article, une pensée scientifiques, peuvent en quelques secondes être proposés à une lecture mondiale à un coût marginal — nous reviendrons à ça. En attendant, redire la guerre, se rendre compte : de l'autre côté du front sont des éditeurs académiques internationaux qui n'ont d'académiques que le nom puisque ce sont d'abord marchands dégageant d'énormes profits et vendant le savoir comme d'autres des caisses de savon ; éditeurs n'éditant par ailleurs plus rien puisqu'ils ont réussi à faire effectuer même ce travail par les chercheurs eux-mêmes et qu'au final, la seule plus-value qu'ils proposent encore est celle d'une diffusion dont nous savons qu'elle peut se faire

sans eux — c'est cela d'abord, le libre accès. Donc une guerre, et la première bataille, celle des esprits, dont l'un des premiers pas est d'ouvrir les boîtes noires en refusant absolument, toujours, l'opacité dans laquelle se passent les négociations, et l'incapacité dans laquelle nous sommes ensuite de dire les termes du contrat : on rit à lire parfois que cette opacité nous permettrait d'arracher de meilleures conditions, l'honnêteté n'a jamais eu besoin de l'ombre et cette règle ne fait pas exception ici : quand tel ou tel exige le secret des affaires c'est à l'évidence que le secret va le servir et donc il nous faut quitter tout de suite la table, collectivement — nous n'avons plus besoin d'eux puisque le web et les réseaux nous donnent les armes pour renverser le rapport de forces et le grand risque pour eux, c'est que nous en prenions conscience, que nous construisions enfin un front commun dépassant même les frontières.

3 Des lignes d'engagement

Dès cela advenu, sitôt les yeux enfin ouverts, aller ensuite dans trois grandes directions, labourer les trois axes que sont l'information, le politique, et le technique.

3.1 De l'information de tous et de chacun

La nécessaire transparence, nous n'y reviendrons pas, est donc essentielle et s'avère aussi un déclencheur qui ouvre la voie à la fonction informative des bibliothèques auprès de leur public, chercheurs, étudiants, personnels, élus, en résumé simples citoyens qui très souvent n'imaginent pas une seconde les coûts en jeu, non plus que le piège de l'édition scientifique payante telle qu'elle se pratique actuellement. Là, les actions à mener sont classiques, purement et simplement informatives : réunions, ateliers, journées, discussions, partage des informations, débats, tous moments où les batailles en cours, les enjeux du libre accès, peuvent et doivent être rappelés, sans cesse, à la moindre occasion. Mais cette information peut et doit aussi prendre d'autres formes, moins directes, relevant de la médiation plus diffuse, en prenant soin et habitude de donner aux contenus et ressources en libre accès une visibilité qu'elles n'ont pas toujours, du fait peut-être de ce biais que nous avons, de mettre en avant plutôt les choses qui nous ont coûtées cher au détriment de celles qui comptent vraiment pour nous (on sait le symbolique du coût dans ce que l'on donne à voir). C'est le design de nos outils, sites web, Discovery Tools et autres pages dédiées aux ressources numériques que l'on évoque donc ici, avec l'idée que peut-être, très simplement, c'est aux ressources de libre accès qu'il faut donner la primeur, que ce sont elles qui doivent être affichées en premier des résultats de toute recherche lancée par un usager, que ce sont ces liens vers des ressources libres qui doivent être les plus visibles, les plus accessibles — nulle interface « informatique » n'est

neutre et nous pouvons nous saisir de ça et faire des choix. Là, on le voit, il s'agit d'une médiation engagée et douce en même temps, qui sache aussi se dégager de cette espèce de sentiment diffus que nous portons peut-être tous inconsciemment, donnant aux textes de libre accès une valeur moindre du fait qu'ils n'appartiennent pas aux workflows traditionnels et à leurs supposés apports de valeur scientifique (il y a ici une allusion à tous ces facteurs X Y d'impact dont nul n'ignore plus qu'ils sont factices), médiation engagée, donc, qui utiliserait et puis participerait à commencer à renverser les équilibres en jouant de nos réflexes acquis : le premier de la liste est le meilleur, du moins l'on croit, sans réfléchir jamais aux algorithmes qui dans les faits font les premiers.

3.2 De la politique en action

Après cela, notre engagement peut se poser aussi à un niveau dépassant celui du quotidien « prosaïque » évoqué à l'instant. La piste maintenant proposée est celle, globale, de la fonction politique de chaque bibliothèque en particulier, et des bibliothèques entendues comme corps collectif.

Pour le niveau de chaque bibliothèque, il relève des choix effectués à chaque instant et en particulier, au moment des décisions d'acquisition de telle ou telle ressource pas encore engluée dans une licence nationale empêchant les décisions « individuelles » et embarquant tout le monde dans les galères des éditeurs « académiques » déjà évoqués : décider ainsi au niveau local de souscrire à des offres de type freemium (il est temps, vu le grand nombre d'établissements restant encore passifs en l'espèce) supportant des démarches déclarées en faveur du libre accès, refuser à l'inverse toute adhésion à des ressources comportant des DRM, quota ou autre dispositif de limitation des usages, c'est « voter » avec son porte-monnaie et reprendre la main sur son destin. Pareillement, on peut même imaginer des actions plus volontaristes encore, qui pourraient consister en des gels de ressources payantes sur des durées plus ou moins longues, les finances ainsi libérées pouvant dégager des marges de manœuvre propres à abonder des engagements des établissements sur les modèles « freemium » existants.

Dans le même ordre d'idée, la bibliothèque, au sein de l'institution qu'elle sert, a toute légitimité (et est sans doute la mieux placée, parce que la plus informée) pour initier des politiques d'établissement clairement orientées vers le libre accès, en lançant les interrogations qui déboucheront sur des gestes politiques forts tel que le vote d'un mandat institutionnel, ou la mise en place de plateforme ou portail (dans ce dernier cas, un second effet de légitimité bénéficiera d'ailleurs à la bibliothèque dans le moment d'accompagnement à une démarche concrète de mise en place technique d'outils dédiés car qui, mieux qu'une bibliothèque, peut être aux côtés des services techniques type D.S.I. dans la construction d'un tel outil?)

Au-delà de ce niveau local et « modeste » bien qu'infiniment stratégique

de par les effets de tache d'huile qu'il peut générer, on pense aussi évidemment aux modalités d'engagements de la corporation toute entière. C'est maintenant au rôle des associations professionnelles que l'on pense, dans le jeu stratégique qu'elles peuvent jouer, dans les effets de levier qu'elles permettent, dans leur légitimité évidente qu'elles ont à mener des actions de lobbying auprès des plus hauts niveaux de décisions étatiques : le camp d'en face, pour ce qui le concerne utilise évidemment ce type d'actions pour avancer ses pions dans les coulisses. Pourquoi ne ferions-nous pas de même ? Pourquoi ne pas investir plus de forces, c'est à dire de monnaie sonnante et trébuchante pour financer ces forces, dans cette voie du lobbying ? Sur le même niveau d'intervention, c'est aussi la profession dans son entier qui peut et doit s'engager, participer à l'élaboration des nouvelles modalités d'évaluation de la production scientifique en cours d'émergence et faire avancer ces méthodes et indicateurs qui viennent tenter de contrebalancer les indicateurs en place, dont plus personne ne peut à présent ignorer à quel point ils sont sujets à caution, à commencer par le sacro-saint facteur d'impact créé par... l'un des grands éditeurs commerciaux de la place.

3.3 Du technique comme outil

Enfin, troisième fonction avec l'informative et la politique, la fonction support, qui est aussi le lieu où les professionnels des bibliothèques auront la légitimité la plus évidente dès le premier regard (ce qui ne signifie pas que les professionnels des bibliothèques ne sont pas légitimes ailleurs, bien au contraire) puisqu'elle touche à leur cœur de métier, et à leurs spécialités.

C'est le lieu où les compétences très spécifiques des bibliothèques viendront en appui des équipes purement techniques déployant les outils de type dépôts institutionnels ou blogs de la famille des carnets de recherche, c'est là que l'attention portée par exemple aux métadonnées, à leur diffusion, au respect des protocoles spécifiques au libre accès, aux questions d'archivage pérenne, d'indexation optimisée, de classement clarifié, pour ne citer que ces quelques points qui parlent à la profession, trouvera à s'exprimer afin que la matière diffusée en libre accès soit facile à trouver et à (re)diffuser, et le reste longtemps.

Dépassant également les compétences-métier évidentes, la spécialisation en cours des bibliothécaires sur certains domaines « annexes » au strictement technique peut également faire l'objet d'une importante plus-value de leur part, tout particulièrement auprès des producteurs de la matière diffusée. On pense ainsi, très précisément, au domaine juridique et aux questions complexes de droits d'auteur : il est frappant de constater régulièrement à quel point les chercheurs sont dans la plupart des cas désemparés par rapport à leurs droits concernant leur propre production, et comment les bibliothécaires, engagés sur ces problématiques par nécessité, sont souvent en mesure d'éclairer un peu les lanternes et de permettre à chacun de déci-

der de reprendre la main sur son travail, y compris en flirtant parfois avec les marges, mais en pleine conscience. En l'espèce, assurément, il s'agit ici pour les bibliothèques de penser et construire une fonction support qui, en interaction avec les juristes spécialisés, sera en mesure de clarifier les choses et les règles.

4 Des changements essentiels

Les pistes ébauchées jusqu'à ce point, par lesquelles les bibliothèques peuvent résolument s'engager dans le mouvement du libre accès, ne sont pas anodines en ce qu'elles demandent, on l'aura compris, d'importantes évolutions dans les habitudes de pensées et d'action. Si les prises de conscience appelées de nos vœux sont heureusement déjà entamées, comme semblent en témoigner nombre d'échanges inter-professionnels, de journées d'études, de prises de positions officielles, il reste à les généraliser et surtout, il reste à se mettre en ordre de marche, par-delà les déclarations d'intentions qui n'engagent pas grand-monde et risquent souvent de ne faire que perdurer une situation rassurante pour tout le monde.

Les changements nécessaires, essentiels dans le cadre d'actions réelles, sont d'évidence des ajustements qui vont impacter directement les structures même des établissements, au niveau des métiers, compétences et fiches de poste — mais ce n'est pas la première fois de leur histoire que les bibliothèques changent et s'adaptent à un nouvel environnement, et elles le font en ce moment-même, par rapport au tsunami numérique en cours qui va tout changer, et qui n'est pas pour rien dans ce qui nous occupe ici en ce qu'il a permis techniquement de contourner les tuyaux obligatoires tenus par les grands éditeurs requins.

Or donc, il est nécessaire dès à présent de modifier en profondeur certaines fiches de poste pour y faire apparaître les tâches nouvelles requises par tout le panel d'outils et de compétences nécessaires :

- au montage et au bon fonctionnement des archives ouvertes institutionnelles, des portails dédiés sur les archives nationales, et de tout autre plateforme utilisée ;
- à l'éducation (car il s'agit bien de cela) et à l'accompagnement (technique comme juridique) des chercheurs vers le libre accès ;
- à la valorisation du matériau diffusé afin que sa diffusion soit la plus large possible ;

Dans le même ordre d'idée, et en conséquence, il semble également qu'il est plus que temps de faire naître et conforter des équipes dédiées à ces fonctions, équipes clairement identifiées dans les organigrammes afin qu'elles soient tout autant clairement visibles (entendre, missionnées sur ces projets de libre accès) dans les établissements, universités, écoles. Enfin, si nécessaire, des actions de formations destinées à accompagner les agents vers ce

qu'il convient d'appeler sans fard de nouveaux métiers doivent être envisagées, construites au besoin, suivies en tous cas. Bien entendu, ces changements de missions, induits des nouveaux métiers, devront être reconnus sur le plan institutionnel, à poids égal avec les cheminements plus habituels pris en compte en particulier dans les déroulements de carrières des agents — on imagine mal des personnels investis sur ces questions centrales et dont l'investissement, encore considéré comme atypique, hors des cadres, ne serait pas pris en compte.

5 Des boucles rétroactives

Derrière tout cela, ces démarches vers le libre accès, se profile une logique de transparence : dire le coût de la science, offrir à tous tous les résultats, ouvrir l'évaluation de la recherche et montrer qui évalue quoi, c'est toujours faire preuve d'une transparence dont on peut s'attendre aussi, en toute logique, qu'elle irrigue le fonctionnement même des établissements dont on voit mal comment ils pourraient à la fois prôner des démarches, et ne pas en respecter les règles premières. C'est là, sans doute, l'une des premières boucles rétroactives vertueuses qu'un engagement des bibliothèques sur le libre accès pourrait enclencher vers ces mêmes bibliothèques. L'autre boucle, évidemment, est celle directement liée aux coûts de la documentation électronique : l'engagement ici plaidé ne peut qu'induire une baisse à terme des dépenses actuellement croissantes que les établissements supportent de plus en plus difficilement (et on voit mal comment il pourrait en être autrement lorsque l'on considère les hausses absorbées successivement ces dernières années). Évidemment, il n'est pas question de dire que s'il était généralisé, le libre accès serait en mesure de faire disparaître totalement les dépenses documentaires électroniques, ne serait-ce que parce qu'un principe simple, celui selon lequel rien n'est jamais gratuit, vient contrecarrer ce fol espoir, et qu'il faut bien, toujours, payer les mains, les machines et les têtes. On peut par contre affirmer qu'une avancée significative du libre accès, avec ses coûts beaucoup moins délirants que ceux invoqués par les éditeurs traditionnels, dégagerait du fait des désabonnements qu'elle permettrait tout à la fois de libérer des sommes possiblement utilisables à partir de là sur d'autres projets (et les bibliothèques n'en manquent pas) ; et d'injecter dans le libre accès des moyens supplémentaires, ressources humaines, machines ou soutien affirmé aux éditeurs vertueux, à même d'accélérer la transition. On peut affirmer aussi, et ce sera moment de cesser de parler d'argent, que s'engager vers le libre accès est aussi un évident moyen d'aller vers un gain de liberté, ce qui, il faut le dire, n'a pas de prix.

6 En guise de conclusion

On l'a vu, la logique qui prévaut au libre accès est quasiment consubstantielle aux bibliothèques, et il demeure étonnant de voir qu'elles ne s'engagent finalement que très mollement dans ce mouvement dont elles partagent les valeurs.

Ce constat de relatif immobilisme fait, il n'y a toutefois pas lieu de s'inquiéter : même si la route est encore longue, même si les bibliothèques traînent parfois des pieds et même si nous avons tous, toujours, de très bonnes raisons de continuer à ne rien faire, les injonctions et obligations nous commandant au mouvement depuis l'extérieur de nos murs ne vont qu'aller en augmentant, qu'il s'agisse de programmes européens dont les financements sont et seront liés de plus en plus à une diffusion en libre accès (l'argent, toujours, cette fois comme carotte) ou, plus proches, de lois numériques allant dans le sens du libre accès.

La question n'est donc pas tant s'il faut y aller (vers le libre accès), que quand et comment. Pour le quand, c'est maintenant. Concernant le comment, assurément, ces pages ouvrent des pistes dont chacun peut se saisir, pour peu qu'il le veuille.

On soulèvera pour finir deux points.

Le premier concerne la valse-hésitation des établissements autour du libre accès, dont il faut dire à quelle point elle est révélatrice d'une difficulté essentielle des bibliothèques à passer du côté de la production quand elles continuent à se vivre encore et toujours comme de simples réceptacles des savoirs, de simples distributrices de savoirs à l'élaboration concrète desquels elles ont toujours bien du mal à participer. Ici, et l'on rejoint l'idée précédente de changements des métiers, il apparaît tout de même, en profondeur une évolution de la bibliothèque qui deviendrait pour partie éditrice, évolution sans doute encore à interroger et conforter.

L'autre point, c'est celui de l'incomplétude de ce chapitre qui, évoquant le libre accès, n'a parlé que de documentation et n'a donc évoqué à aucun moment la question des données issues de la recherche. À côté de la production intellectuelle traditionnelle prenant la forme bien connue de l'article scientifique dont il a été question ici, la science produit en effet chaque jour, et de plus en plus, des quantités vertigineuses de données dont la gestion et la diffusion interpellent les bibliothèques de la même manière que l'article traditionnel le faisait.

En l'espèce, on peut même envisager que les enjeux ne sont plus tant sur le versant de la documentation (même si évidemment, cela n'exonère pas les bibliothèques de fournir les efforts nécessaires pour ouvrir les accès à cette documentation) que sur celui de l'accès aux données. De fait, on voit bien comment les éditeurs dont l'ombre a plané ici tout du long ont commencé à envisager ce qu'ils savent être déjà un nouveau marché, et entamé fort logiquement les manœuvres destinées à capter ces données pour

les privatiser et donc, nous les revendre — l’histoire se répète souvent.

Dit autrement, un piège aux mécanismes similaires à celui dans lequel nous sommes déjà tombés, et dont nous essayons à présent de sortir grâce au libre accès, risque bien de se refermer à nouveau sur nous, pour peu que nous laissions trop de temps passer. Nous voilà prévenus.